

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 669

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

389 496 308 RCS Angers.

ARANEA.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 3696672.00 EUR.

Adresse : Rue Valentin des Ormeaux-Ctre Commercial Rive Sud, 49610 Mûrs-Erigné.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE ARANEA Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 3 696 672 euros Siège social : rue Valentin des Ormeaux Centre Commercial Rive Sud, 49610 MURS ERIGNE 389 496 308 RCS ANGERS ET PORROIG Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 8 904 000 euros Siège social : Rue Valentin des Ormeaux Centre commercial Rive Sud - BP 87 49610 MURS ERIGNE 440 421 493 RCS ANGERS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MURS ERIGNE (49) du 29 octobre 2021, La société ARANEA, société par actions simplifiée au capital de 3 696 672 euros, dont le siège social est Rue Valentin des Ormeaux - Centre Commercial Rive Sud - 49610 MURS ERIGNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 389 496 308, et la société PORROIG, société par actions simplifiée au capital de 8 904 000 euros, dont le siège social est Rue Valentin des Ormeaux, Centre commercial Rive Sud, BP 87, 49610 MURS ERIGNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 440 421 493, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ARANEA par la société PORROIG. La société ARANEA ferait apport à la société PORROIG de la totalité de son actif, soit 47 413 520,97 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 12 212 922,70 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 35 200 598,20 euros. La société PORROIG détenant la totalité des 231 042 actions composant le capital social de la société ARANEA, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il n'en résultera aucune prime de fusion, un mali technique de 36 448 239,06 € devrait être constaté et inscrit à l'actif de la société absorbante. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er février 2021, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ARANEA depuis le 1er février 2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société PORROIG. La fusion sera réalisée au plus tard le 31 janvier 2022. La société ARANEA sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du

Tribunal de commerce d'ANGERS au nom des deux sociétés le 22 novembre 2021. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

